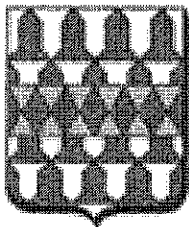


Commune
De
MOUTHOMET

11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

☺ : CH/SB/17092

Maire de Mouthoumet
01 place de la Mairie
11 330 MOUTHOMET
Madame Christelle HERMAND

A

COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 24 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Monsieur Alain TALOUR a été nommé secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jean ANTONIETTI, Angharad DAFYDD STYLES,
(dans l'ordre alphabétique) Jacques BENUREAU, Pierre GUAGNO, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Maria MENDEZ-RODRIGUEZ, Alain TALOUR

Absents : Jérôme GAZEAU, Odile PATISSOU

Procurations : Aucune

1. Validation du compte-rendu de la séance du 26 avril 2017

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 avril 2017 appelle de leur part des observations.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 avril 2017.

2. Fixation du prix des coupes d'affouage

A la suite du Conseil Municipal du 26 avril dernier, une information a été faite aux villageois quant à la possibilité d'acquérir une coupe d'affouage. 13 personnes ont fait une demande à ce jour.

Après avoir pris l'attache de l'assureur de la commune, le cabinet Marty-Couissac à Lézignan-Corbières, il s'avère que cette activité doit faire l'objet d'une extension de garantie, mais à titre gracieux.

Monsieur ROUANET, technicien de l'O.N.F. nous a indiqué que les prochaines coupes d'affouage devront faire l'objet de la création d'un chemin d'accès.

Au vu de cet élément, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de vente de la coupe d'affouage au prix de 85.00 € (quatre-vingt-cinq euros).

Il est à noter qu'une des coupes d'affouage se situe à proximité de la maison de M. et Mme Jean-François HUSQUINET. Son accès est particulier puisqu'il n'y a pas de possibilité de demi-tour sans passer par le terrain privé de ces personnes. Aussi, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder exceptionnellement ladite coupe à Monsieur et Madame Jean-François HUSQUINET.

La répartition des autres coupes pour les affouagistes fera l'objet, comme d'habitude, d'un tirage au sort. Une convention et un règlement d'affouage seront prochainement rédigés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE à la somme de 85.00 € (quatre-vingt-cinq euros) l'acquisition d'une coupe d'affouage ;

ACCEPTE d'octroyer à Monsieur et Madame Jean-François HUSQUINET la coupe obligeant à passer par la propriété de ces derniers pour faire un demi-tour ;

DIT que la répartition des autres coupes se fera par tirage au sort, comme par habitude ;

PRECISE que les droits et obligations des différentes parties seront consignés dans une convention et un règlement signés entre la commune et l'affouagiste.

3. Délégation de pouvoir au Maire

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier dans sa séance du 21 mars lui a délégué, dans la continuité de ceux confiés à Jean-Marie SAUNIERE, un certain nombre de pouvoirs afin de favoriser une bonne administration communale.

Par courrier en date du 11 mai dernier, les services préfectoraux ont précisé à la collectivité que l'article 74 de la Loi n°2017-257 du 28 février 2017 est venu modifier l'article L2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de telle sorte que le transfert d'une délégation doit s'opérer dans son intégralité sans aucune modification littérale et dans l'ordre des domaines mentionnés à l'article pré-cité. Il est également demandé de préciser pour les délégations des domaines 16 et 21 si elles sont assorties ou pas de limites et de conditions. Dans l'affirmative, il faudra préciser lesquelles.

En conséquence de quoi, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reformuler la délégation des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif local telle que suit ;

Le Maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal être chargé pour toute la durée de son mandat :

4°. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6°. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7°. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11°. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16°. D'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50000 habitants et de 5000 € pour les communes de 50000 habitants et plus ;

17°. Dé régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et ce sans limites ni conditions ;

21°. D'exercer ou déléguer en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la commune et sans limites ni conditions, le droit de préemption défini à l'article L.214-1 du même code ;

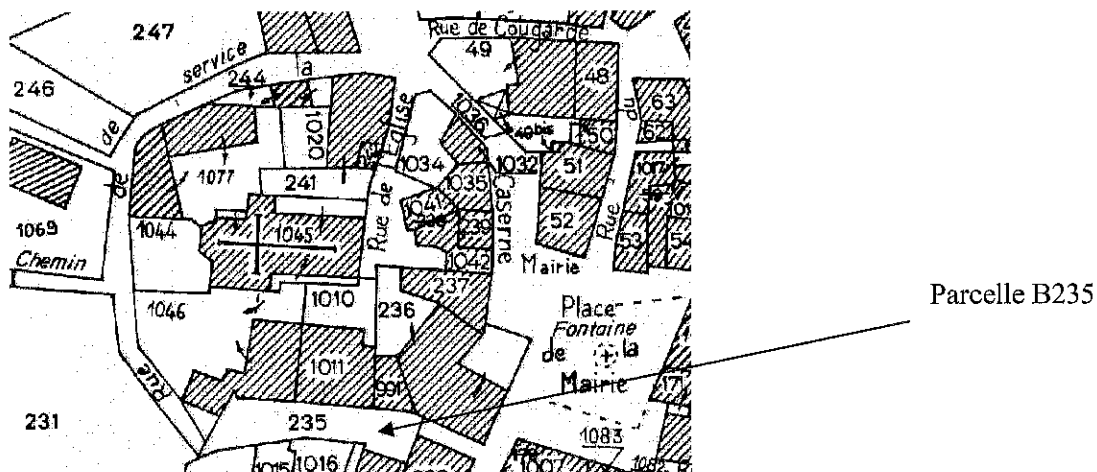
24°. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE délégation au Maire des pouvoirs énumérés et tels que définis ci-dessus,

ACCEPTÉ en cas d'empêchement de ce dernier, la suppléance des deux adjoints, dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

4. Proposition de rachat de la parcelle B 235 à Monsieur Paul MARTY



Comme l'indique le plan, la rue de la caserne traverse la parcelle B 235, propriété de Monsieur Paul MARTY. Madame le Maire souhaite régulariser cette incohérence en faisant rentrer dans le patrimoine communal cette parcelle. Elle propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à se rapprocher de Monsieur MARTY pour discuter d'une éventuelle acquisition de ladite parcelle.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord afin que Madame le Maire entre en contact avec Monsieur Paul MARTY afin de discuter d'une éventuelle acquisition de ladite parcelle.

5. Projet éolien des Hautes-Corbières : mesures compensatoires et mission d'accompagnement personnalisé du SYADEN

Le 28 avril dernier, Madame le Maire a rencontré Monsieur OBERLINKELS de la caisse des dépôts et consignations – mesure « biodiversité », mandaté et financé par l'opérateur du projet éolien des Hautes-Corbières (EDF énergies nouvelles). Il travaille sur des mesures compensatoires concernant la réouverture de milieux en faveur des rapaces, si le projet éolien devait voir le jour. Les terrains concernés devront être situés à plus d'un kilomètre des éoliennes.

Le 9 mai dernier, Madame le Maire a rencontré les éleveurs afin de leur exposer le projet. Monsieur Daniel MESTRE et Madame Maëlle SIROU proposent 59 hectares de terres communales à rouvrir au sud du village. Monsieur Stephan PATISSOU quant à lui est intéressé pour des parcelles privées représentant une surface totale de 35 hectares.

Par ailleurs, EDF Energies nouvelles va réaliser en juin une première campagne de mesures acoustiques. Une seconde aura lieu en novembre ou décembre, lors de la saison "non végétative".

Elle concerne les habitations les plus proches de la zone d'étude. EDF Energies Nouvelles propose le lieu-dit « Bagaza » et la boulangerie. La mairie demandera que des études soient également réalisées au niveau de l'école.

6. Extension du parc photovoltaïque : point sur le dossier

Monsieur Benoit PRADERIE, de l'entreprise Soleil du Midi sera rencontré en juillet afin de faire le point sur le projet d'extension du parc photovoltaïque. La faisabilité de la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux sera également évoquée.

7. Proposition de renégociation des emprunts avec le Crédit Agricole

Lors d'une précédente séance du Conseil Municipal, il a été évoqué au vu du marché, la possibilité de renégocier les taux d'emprunts contractés par la commune auprès du Crédit Agricole.

Après avoir pris l'attache de notre chargé de clientèle, Monsieur Jean BAUX, il s'avère que la collectivité n'a aucun intérêt à renégocier ces derniers puisque les pénalités et les frais de dossier représentent 36 593.00 € alors que les intérêts à leurs taux initiaux représentent à terme la somme de 35 806.00 €.

L'opération est donc défavorable pour les finances de la commune et représente une dépense supplémentaire de 787.00 €.

L'association des Maires de l'Aude sera contactée afin de voir les possibilités de négociation.

8. Proposition d'aménagement de l'espace « pétanque »

Pour permettre aux joueurs de pétanque de profiter de la place de la fontaine en soirée, des spots ont été installés de manière fixe. Un interrupteur à clé sera mis en place prochainement, afin d'éviter que les enfants ne jouent avec la lumière. Des clés seront données aux joueurs.

Madame le Maire propose l'achat de gravier pour un montant de 834.00 euros HT à étaler sur le terrain de pétanque, situé sur le parking de la rue du château d'eau et près de la table de pique-nique située à côté de l'aire de jeux. Le choix du gravier a été fait en concertation avec les pétanqueurs qui ont vu un échantillon du produit.

Les pétanqueurs proposent d'étaler bénévolement ce gravier sur les deux terrains, après avoir au préalable enlevé le gravier existant qui sera mis sur la parcelle B155, afin de faciliter le stationnement.

Trois bancs seront également achetés pour un montant de 648.00 euros HT : un pour le cimetière, un pour la place de la fontaine et le dernier pour l'aire de pétanque sur le parking de la rue du château d'eau.

L'achat du gravier et des bancs seront financés par les économies réalisées au niveau de la station d'épuration grâce à un entretien régulier qui permettra d'éviter le pompage des boues, prévu au budget 2017.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour les achats détaillés ci-dessus.

9. Jardins communaux : point sur la rencontre du 29 avril 2017, mise en place d'un composteur communal

Monsieur Jérôme HERVOUET fait le point sur la rencontre du 29 avril 2017, au cours de laquelle environ quinze personnes étaient présentes.

Monsieur Pascal COMTE reprend la parcelle d'Odile PATISSOU. Il y a donc cinq jardiniers actifs cette année.

Le chantier "muret en pierres sèches" aura lieu en septembre ; la date est encore à déterminer. Les aménagements prioritaires seront les réserves d'eau dans le haut de la parcelle afin de récupérer l'eau par gravité dans les jardins.

Monsieur Jérôme HERVOUET propose l'étude d'un composteur communal au niveau de l'ancienne décharge, aujourd'hui fermée. Il va se renseigner sur la faisabilité d'un tel projet.

10. Participation citoyenne : aire de jeux, fleurissement, ancien lavoir

Madame le Maire souligne l'aide des citoyens du village et les remercie, notamment au niveau des W.C. public dont l'enduit a été refait bénévolement par Monsieur Christian PERASSE. Des fleurs ont été données par Madame Pascale RICHEZ. Madame Yseult HOUSSAIS participe aussi à la rédaction d'articles de presse.

Il est à noter le succès de la journée citoyenne du 20 mai dernier au cours de laquelle vingt-huit personnes ont permis l'étalage de vingt-quatre tonnes de gravier à l'aire de jeux, en trois heures de temps. Madame le Maire remercie également Monsieur Stéphane PATISSOU qui a grandement facilité la tâche à l'aide de son tracteur. Le repas offert par la commune aux bénévoles était un moment très convivial.

Les membres du Conseil Municipal proposent la réalisation d'une journée citoyenne à l'automne à l'ancien lavoir (rue du lavoir), afin de le nettoyer et de discuter avec la population d'un projet de réhabilitation.

Une journée citoyenne pourrait également avoir lieu pour les plantations liées au fleurissement du village et au verger quand la pépinière départementale nous octroiera des plants.

11. Régie des festivités : soutien au premier marché de l'été le 17 juin à Mouthoumet, fête des jeunes le 1^{er} juillet 2017

Monsieur Pierre GUAGNO présente le projet de marché à Mouthoumet le 17 juin prochain, organisé par l'association Hautes-Corbières Gourmandes.

Le marché se déroulera sur la place du village et dans les rues adjacentes. Un vide-grenier sera organisé sur la place du 19 mars 1962. Monsieur Stéphane PINTO, Président de l'association Hautes-Corbières Gourmandes, demande à la mairie la possibilité que le parking situé rue du château d'eau soit réservé à un concours de pétanque ce jour-là. Le Conseil Municipal étant d'accord, un arrêté d'interdiction de stationnement sera pris. Madame Angharad DAFYDD-STYLES et Monsieur Pierre GUAGNO se chargent de l'expliquer aux personnes qui se garent sur le parking.

Un passage sera laissé pour les véhicules de secours et les habitants qui auraient besoin de traverser le village le jour du marché.

La commune apportera un soutien logistique à l'association ; elle imprimera gracieusement des flyers et des affiches.

Concernant la fête du 1^{er} juillet, DJ Mendoza qui devait assurer l'animation musicale n'a pas envoyé le contrat et ne répond plus, malgré les nombreuses sollicitations de la mairie. Un autre projet devra être étudié pour une autre date dans l'été.

12. Commission communication : nouvelle charte graphique du bulletin communal

Monsieur Jacques BENUREAU présente au Conseil Municipal un projet de nouvelle charte graphique du bulletin communal. La rédaction du bulletin sera toujours assurée par Madame Christelle HERMAND. Le bulletin regroupera aussi d'autres articles écrits par des conseillers, des habitants et par les enseignantes de l'école.

13. Pavoisement des édifices publics

Compte tenu de leur mauvais état, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir de nouveaux drapeaux aux couleurs de la France. Les supports installés sur la façade de la mairie seront remplacés afin de recevoir également le drapeau européen. Le coût total de l'acquisition de deux supports et de quatre drapeaux s'élève à la somme de 254.00 euros HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour les achats détaillés ci-dessus.

14. P.A.V.E. : installation d'une jardinière au RDC de la mairie et d'une main courante au cimetière

Les élus ont rencontré Monsieur CARRIERE de la D.D.T.M. Il nous indique qu'une jardinière devra être installée à gauche de l'escalier d'accès au rez-de-chaussée de la mairie, sur 2 mètres, afin d'empêcher la chute d'une personne montant le plan incliné en fauteuil roulant. En effet, les personnes handicapées qui se présenteront à la mairie seront reçues par notre secrétaire dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie.

Le coût total de l'acquisition d'une jardinière en bois s'élève à la somme de 360.00 euros HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour l'achat de la jardinière.

Par ailleurs, afin de sécuriser l'accès piéton au cimetière une main courante doit être également installée. Monsieur CARRIERE propose son installation sur le côté droit, pour plus de praticité pour les personnes en situation de handicap ; Elle serait scellée dans le mur de l'habitation de Monsieur et Madame ANTONIETTI ou bien sur des poteaux scellés au sol, sur le terrain communal. Vu l'inquiétude de Monsieur et Madame ANTONIETTI par rapport à de potentielles infiltrations d'eau dans leur habitation, Madame le Maire propose de mettre la main courante sur le côté gauche.

15. Projet d'installation de miroirs d'agglomération pour sécuriser la sortie du chemin menant à la S.T.E.P. et de l'ancienne gendarmerie.

La sortie des véhicules sur la route départementale depuis le chemin menant à la S.T.E.P. est dangereuse compte tenu du manque de visibilité. Il en est de même pour les automobilistes qui quittent la cour du bâtiment de l'ancienne gendarmerie pour rejoindre la route de Salza. Pour pallier ces problèmes, Madame le Maire propose l'installation de miroirs d'agglomération ; Le coût du matériel s'élève à la somme de 259.00 euros HT/pièce. Une réflexion sera menée au préalable de l'achat pour voir où il est possible de poser ces miroirs.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour l'installation des miroirs.

16. Information sur la réclamation écrite d'une habitante

A la suite de travaux de voirie effectués en 2015 par le Département de l'Aude au niveau de la route de Salza, en agglomération, une habitante a porté réclamation. Le mur concerné appartient au Département de l'Aude ; Madame le Maire rencontrera Monsieur COLIN le 16 juin pour faire le point sur ce dossier.

17. Point sur la création d'une association féline

Monsieur Pierre GUAGNO explique qu'elle va créer une association pour stériliser les chats errants afin d'éviter les maladies des félins et les nuisances pour les riverains. Le vendredi 19 mai dernier, Madame BONUTO de l'association féline de Lagrasse est venue en mairie afin de conseiller les bénévoles. L'Assemblée Générale constitutive de l'association devrait avoir lieu prochainement. La population sera informée de l'avancée du projet par le biais de flyers dans les boîtes aux lettres. Il sera possible pour les particuliers qui souhaitent stériliser leur animal de bénéficier des tarifs avantageux de l'association.

18. Rencontre avec les responsables de la C.A.V.A.L.E. le 6 juin prochain

Madame le Maire a sollicité les représentants de la C.A.V.A.L.E. afin de les rencontrer. Un rendez-vous est prévu le 6 juin prochain afin de présenter la nouvelle équipe et de discuter d'une communication commune entre la CAVALE et la station-service au niveau du bulletin communal.

19. Elections législatives : rappel des dates et organisation du bureau de vote

Les prochaines élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017. L'organisation du bureau de vote a été décidée.

20. Questions et informations diverses

a. Culture faunistique sur « les Pelades »

La commune a été contactée par l'Amicale des chasseurs de Laroque de Fa et de Mouthoumet afin de réaliser une culture faunistique. Celle-ci serait située au lieu-dit "les Pelades" dans le Grand Bois de Mouthoumet. Leur objectif est de nettoyer les broussailles et après travail du sol à l'aide de disques, réimplanter une culture avec des essences faunistiquement intéressantes qui attireront le Grand Gibier à la période sensible des cultures, limitant alors leurs dégâts.

Monsieur ROUANET technicien de l'O.N.F. nous déconseille vivement de donner une suite à cette demande car ce lieu a été décrit en 1997 par un de ses collègues comme l'habitat du "Mésobromion des Corbières", habitat où la présence d'espèces patrimoniales et protégées est fortement escomptée.

Des discussions sont en cours entre les chasseurs et l'O.N.F. afin de trouver un lieu plus approprié à leur projet.

b. Dissolution du S.I.V.U. d'aide à la gestion du collège J. Baptiste Bieules de Couiza

Le comité syndical réuni le 10 avril dernier a par délibération acté la dissolution du Syndicat. Les communes adhérentes doivent entériner cette décision afin que Monsieur le Préfet puisse prendre l'arrêté correspondant.

En effet, les statuts du syndicat ne sont plus conformes, car au terme de l'article L.213-2-1 du Code de l'Education, la gestion des collèges relève de la compétence du Département.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette dissolution.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VU la délibération du SIVU d'aide à la gestion du collège J. Baptiste BIEULES de Couiza en date du 10 avril 2017 ;

APPROUVE la dissolution du SIVU d'aide à la gestion du collège J. Baptiste BIEULES de Couiza ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

c. Commission agricole

Monsieur Claude GIPPON travaille actuellement sur le recensement des terres agricoles disponibles afin d'étudier la possibilité d'un nouveau projet d'installation. Les baux communaux réalisés avant la réorganisation foncière feront l'objet d'une mise à jour, étant donné que les numéros de parcelles et leurs contenances ont été modifiés par la réorganisation foncière.

d. Réfection des rues du village

Dix tonnes d'enrobé à froid ont été commandées afin de boucher les trous dans les rues du village. La livraison devrait avoir lieu courant juin.

e. Demande de prêt d'une salle communale

Madame le Maire expose la demande de prêt d'une salle communale par Madame Dominique PESET et Madame Coline PERASSE dans le cadre de la mise en place d'ateliers « couture ».

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE son accord pour le prêt à titre gracieux d'une salle communale pour la mise en place d'ateliers « couture ».

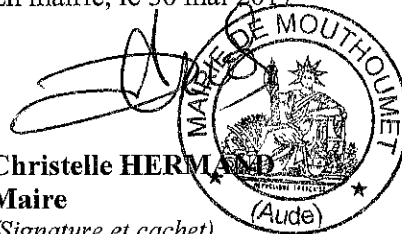
f. Concours « Aude fleurie »

Madame Reine GRAVERE participe cette année encore au concours "Maison Fleurie".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le 30 mai 2017

Christelle HERMANN
Maire
(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.